



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 15 mars 2024**Délibération n°12/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 27 février 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Mesdames Martine PINVILLE, Nelly VERGEZ, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU, Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Stéphanie GARCIA [Pouvoir à monsieur François BONNEAU].

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent ou excusé : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Nelly VERGEZ.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	9
Votants	12

Objet : Cession à titre gratuit à la CIBDI d'un pupitre tactile

Le Pôle Image Magelis a fait l'acquisition en décembre 2018 d'une borne tactile auprès de l'entreprise de solutions innovantes ITECA basée à Angoulême. Installée dans le Hall du Musée de la Bande Dessinée, cette tablette géante offrait au grand public, circulant dans le bâtiment, une expérience digitale tout en le renseignant sur l'écosystème Magelis.

Rendu possible par un développement applicatif du site internet de Magelis sur la borne tactile, réalisé par l'entreprise Club Soda, le public pouvait consulter librement les actualités de Magelis ainsi que les annuaires des entreprises, des écoles de l'image et des Talents du territoire lors d'une visite du Musée.

Aujourd'hui, la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI) s'est rapprochée de Magelis car elle souhaiterait pouvoir utiliser cette borne pour diffuser ses propres informations sur ses collections et expositions temporaires.

N'en ayant pas un usage déterminant pour ses activités et sa communication, Magelis pourrait céder la table à la Cité qui pourra en faire un usage plus efficient auprès de ses publics.

L'immobilisation correspondant à ce pupitre acquis pour un montant total de 6 600 euros a été totalement amortie. Il vous est donc proposé d'accepter une cession à titre gratuit au profit de la CIBDI.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **acceptent la cession à titre gratuit à la CIBDI du pupitre tactile et la sortie de l'actif correspondante.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 22 mars 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 22 mars 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 22 mars 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

